

Le responsable des cimetières, aussi nommé préposé aux sépultures, est pour la Commune du Chenit : Vincent Peccaud que vous pouvez joindre au 021/845 17 21 ou par email à cimetieres@chenit.ch.

Procédure pour une place au Columbarium du Brassus

- 1) Le formulaire ci-joint est à remplir par le demandeur en collaboration avec le responsable du cimetière de la commune.
- 2) Le Responsable du cimetière confirme s'il y a de la place, réserve une case et s'occupe des détails techniques (commande de la plaque, mise en place de l'urne) en collaboration avec le demandeur et les pompes funèbres Vallée de Joux, si la prise en charge est faite par les Pompes funèbres Vallée de Joux.
- 3) Le Responsable des cimetières transmet à l'Administration Communale le formulaire daté et signé de la famille avec tous les éléments : Place, Prix et date de début de location.
- 4) L'Administration Communale demande à la Bourse Communale de facturer au demandeur la location de la case, l'achat de la plaque et l'achat de l'urne si besoin.
- 5) La Bourse communale donne le formulaire rempli au Contrôle des Habitants qui tient une liste dans un carnet des dates de mise à disposition des cases des demandeurs.

Procédure pour la dépose de cendres et urnes cinéraires dans les cimetières communaux

Le préposé communal aux sépultures est à votre disposition pour une dépose de cendres ou d'urne cinéraire au jardin du souvenir ou dans une tombe. Il vous fera une proposition d'horaire pour la dépose selon les disponibilités. Cette prestation est fournie gratuitement par la Commune, les tarifs liés aux autres prestations lors des inhumations sont dues selon règlement intercommunal des sépultures et des cimetières que vous trouvez en lien ci-dessous.

Pour la Commune du Chenit le responsable des cimetières est Vincent Peccaud que vous pouvez joindre au 021/845 17 21 ou par email : cimetieres@chenit.ch